

Code Famille : .....

Code Enfant : .....

Date réception : .....

ANNEE SCOLAIRE

2023/2024 

## FICHE D'ACCOMPAGNEMENT PROJET PERSONNALISE (annexe à la fiche sanitaire)

NOM, Prénom du représentant légal : .....

Téléphone Fixe/Domicile : .....

Téléphone Portable : .....

@ courriel : .....

NOM, Prénom de l'enfant : .....

Ecole ou établissement fréquenté : .....

J'autorise le professionnel référent à me contacter

### 1 - DEMANDE DE DOSSIER P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé)

Avez-vous déjà un dossier P.A.I. en cours OUI  NON

Rappel : un dossier P.A.I. est valable 1 an en fonction de la date de la signature.

Si vous sollicitez pour votre enfant la mise en place d'un P.A.I., alimentaire ou non, vous devez prendre rendez-vous avec :

- le/la Directeur (trice) de l'école de votre enfant afin de constituer le dossier.
- la Direction de l'établissement pour une inscription en M.A.C.-M.A.F.
- la Direction de la Jeunesse pour une inscription en Accueil de Loisirs, si votre enfant est inscrit dans un établissement scolaire privé, uniquement après validation définitive de l'affectation de l'enfant.

### 2 - TEMPS D'ACCOMPAGNEMENT SOUHAITE POUR UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

VOTRE BESOIN :

- M.A.C-M.A.F (Crèche)
- A.C.M. - Mercredi (Accueil de Loisirs)
- A.C.M. - Vacances scolaires (Accueil de Loisirs)
- Pause méridienne 11h30 – 13h30
- Périscolaire du matin 07h30 – 08h30
- Périscolaire du soir 16h30 – 18h00

Toute demande d'accompagnement sera soumise à la validation et aux moyens du service.

Des rencontres avec le référent pourront vous être proposées tout au long de l'accompagnement.

A : ..... Le : ..... Signature :